



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**14-10-2016-04**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 14 octobre 2016**

Le quatorze octobre deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

**Pouvoirs** : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

**Excusée** : Mme POLHER Marie

**Absente** : Mme BERT Carine

**Secrétaire de séance élue** : Mme ETCHART Véronique

### **OBJET : ATELIERS MUCIPAUX – CRÉATION DE VESTIAIRES**

Le Maire explique à l'assemblée que Le code du travail dans son article R 4228-1 prévoit que l'employeur doit mettre des vestiaires, collectifs ou individuels, à la disposition de ses salariés, et cela quelle que soit la taille de l'entreprise et son activité.

Ces équipements n'étant pas à disposition des agents techniques de la commune, l'atelier municipal nécessite la réalisation de travaux pour la création de ce local personnel et vestiaires.

Les crédits ont été inscrits au budget 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, 12 voix pour,

**DECIDE** de procéder aux travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle des fêtes de Gouze.

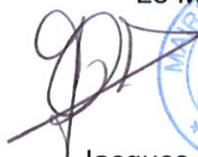
**AUTORISE** le Maire à :

- Désigner après consultation les bureaux d'études à associer au projet (coordonateur de sécurité, contrôle technique, fluides, gros-œuvre, étude de sol...).
- Signer et déposer le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) préalable.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
  
 Jacques CLAVÉ

